

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité

Délégation Territoriale de MEURTHE-ET-MOSELLE

Service Veille et Sécurité Sanitaires et Environnementales Courriel:ARS-GRANDEST-DT54-VSSE@ars.sante.fr

Téléphone :03 57 29 02 39

Destinataire(s):

C.C. BASSIN DE POMPEY

MAIRIE DE LAY SAINT-CHRISTOPHE

S.A.U.R.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

(Code de la santé publique - Titre II : Sécurité sanitaire des eaux et des aliments)

Résultats des analyses effectuées dans le cadre suivant : Contrôle Cuivre, Nickel, Plomb

CCBP-LAY-SAINT-CHRISTOPHE

Commune de : LAY-SAINT-CHRISTOPHE

Prélèvement et mesures de terrain du **07/06/2024** à **09h46** pour l'ARS, par le laboratoire : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901

Nom et type d'installation: LAY-SAINT-CHRISTOPHE (UNITE DE DISTRIBUTION)

Type d'eau: EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

Nom et localisation du point de surveillance : RÉSEAU LAY-SAINT-CHRISTOPHE - 15 rue de faulx buanderie Code point de surveillance : 0000004907 Code installation : 003698 Type d'analyse : CP

Code Sise analyse: 00165749 Référence laboratoire: LSE2406-23601 Numéro de prélèvement: 05400165765

Conclusion sanitaire:

Eau d'alimentation respectant les exigences de qualité réglementaires en vigueur (limites et références) pour les paramètres analysés. Les teneurs en métaux ne valent que pour le point d'utilisation où elles ont été mesurées. Compte tenu de l'influence du réseau de distribution d'eau (réseau intérieur et éventuellement branchement public) sur la dissolution des métaux, ces valeurs ne sont pas représentatives de la qualité de l'eau pour l'ensemble des consommateurs du réseau de distribution.

(PLV-05400165765 - page: 1)

Nancy, le 12 juin 2024

Pour la Directrice Générale, Le délégué territorial

Joan ØRCIER

Les résultats détaillés sont consultables page(s) suivante(s)

			Limites de qualité		Références de qualité	
Analyse laboratoire	Résultats	Unité	Mini	Maxi	Mini	Maxi
Oligo-éléments et micropolluants minéraux						
Nickel	<5	μg/L		20,0		
Cuivre	0,024	mg/L		2,0		1,0
Plomb	<2	μg/L		10,0		

Les conclusions sanitaires sont consultables en page 1